

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 juillet 2010 à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette, Tom Whitton, Mario St-Charles

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier
Marie-Josée Boissonneault, directrice des finances et trésorière

Absent : James McAllister

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-07-13.211

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Dépôt des rapports financiers et des vérificateurs pour l'exercice financier 2009

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Finances et trésorière dépose les rapports suivants au conseil ;

- Rapport financier de la Ville de Deux-Montagnes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 ;
- Rapport des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Présentation par monsieur Théorêt, de RCGT, du rapport financier.

3. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h15. Trois citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 19h30.

4. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-07-13.212 DE LEVER la présente séance à 19h30.

ADOPTÉE

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques